

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donne la parole au député de Regina-Est pour poser une question supplémentaire, ce sera ensuite au tour du député de Villeneuve, après quoi nous reviendrons aux questions supplémentaires sur ce sujet.

LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE—LES TAUX D'INTÉRÊT
ET LA STIMULATION DE LA CONSOMMATION

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre suppléant. En raison de l'accroissement des bénéfices que les banques à charte ont réalisés par suite de l'écart grandissant entre les taux d'intérêt consentis sur les dépôts et les taux des prêts, le gouvernement envisage-t-il des mesures quelconques visant à réduire les taux d'intérêt sur ces derniers en vue de stimuler la consommation interne?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Oui, monsieur l'Orateur, les taux d'intérêt canadiens ont sensiblement baissé. Il suffit de voir ceux qui sont aujourd'hui pratiqués pour les certificats d'épargne et autres titres gouvernementaux.

* * *

LES GRAINS

LE TAUX D'INTÉRÊT EXIGÉ POUR LA VENTE DE BLÉ À LA
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

[Français]

M. Oza Tétrault (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

L'honorable ministre peut-il dire quel taux d'intérêt sera chargé à la République populaire de Chine pour son récent achat de 500,000 tonnes de blé, étant donné que les termes de la vente prévoient qu'un solde de 75 p. 100 sera payable en une période de 18 mois?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je suis désolé, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas bien compris la question.

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député pourrait peut-être formuler à nouveau sa question.

M. Tétrault: Oui, monsieur l'Orateur.

L'honorable ministre peut-il dire quel taux d'intérêt sera imposé à la République populaire de Chine pour l'achat de 500,000 tonnes de blé, étant donné que les termes de la vente prévoient qu'un solde de 75 p. 100 sera payable en une période de 18 mois?

[Traduction]

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, la Commission du blé ne révèle pas en règle générale le taux d'intérêt exact, le prix et d'autres détails commerciaux concernant une transaction de blé. Je crois comprendre que la Commission du blé parle du taux d'intérêt comme étant, en l'occurrence, compétitif.

[L'hon. M. Sharp.]

LE NON-VERSEMENT DES PAIEMENTS PRÉVUS PAR LA
LOI SUR LES RÉSERVES PROVISOIRES DE BLÉ

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant. A la lumière de la déclaration qu'a faite le ministre responsable de la Commission du blé au cours du débat d'urgence d'hier soir, le premier ministre suppléant peut-il assurer la Chambre que les lois canadiennes seront observées par le cabinet et exécutées sans délai?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada observe évidemment la loi.

Une voix: Payez alors.

M. Woolliams: J'en déduis de la réponse du premier ministre suppléant qu'il instruira le ministre des Finances et le ministre responsable de la Commission du blé de voir à ces paiements sans délai et en conformité des dispositions de la loi sur les réserves provisoires de blé.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je présume que la question complémentaire du député constitue une proposition. Puis-je dire aux députés que j'espère que nous ne poursuivrons pas ce matin le débat de la nuit passée. Je reconnais l'importance de la question. Bien que je sache que les députés aimeraient poser un certain nombre de questions complémentaires sur ce point, je les inviterais à se rappeler que nous avons passé un certain temps la nuit dernière sur le sujet. Je crois que le député de Calgary-Nord a une question complémentaire à poser.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, il ne s'agissait pas d'une proposition. Permettez-moi de reposer ma question. Le premier ministre suppléant a affirmé que les lois canadiennes seront exécutées. Comme le ministre responsable de la Commission du blé a précisé qu'aucun paiement ne serait fait, je demanderais au premier ministre suppléant si le gouvernement entend faire verser les paiements en question sans délai et conformément à la loi sur les réserves provisoires de blé.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, comme vous l'avez dit, cette question a été traitée *ad nauseam* hier soir et je suis d'accord avec la réponse fournie par le ministre au nom du gouvernement dont je fais partie.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggart): Monsieur l'Orateur, puis-je . . .

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre. Que le député de Saskatoon-Biggart m'excuse, mais le représentant d'Oxford demande la parole sur une question de privilège.

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, compte tenu du refus avoué et persistant du gouvernement de respecter les lois adoptées par le Parlement, refus qui affecte nettement les privilèges de tous les députés—je veux, bien sûr, parler de nos délibérations d'hier soir—il est évident qu'il nous faut débattre immédiatement une motion permettant de déterminer la position des députés à l'égard de cette violation permanente de la loi. En conséquence, je propose, appuyé par le député de Perth (M. Monteith):

Que la motion formulée par le député de Peace River (M. Baldwin) soit maintenant mise aux voix.